



Paris, le 9 novembre 2011

Monsieur Laurent WAUQUIEZ
Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche
1, rue Descartes
75231 – PARIS CEDEX 05

Monsieur le Ministre,

Ce mardi 8 novembre au matin, s'est déroulée une réunion organisée par la DGRH, au cours de laquelle les résultats des élections CNU nous ont été présentés.

Par ce courrier, nous renouvelons l'opposition du SNESUP avec la méthode utilisée pour le dépôt des candidatures. Particulièrement pointilleux sur les points qui ne l'étaient initialement pas, alors qu'il s'agissait d'un scrutin de liste, le ministère a exigé de chaque candidat qu'il implémente sa fiche de candidature dans une application pour le moins bâclée, qu'il l'imprime, la signe et l'envoie sous une forme papier aux coordinateurs de listes, rapprochant de fait cette élection de liste d'un scrutin uninominal à un tour.

Lors de cette réunion, le SNESUP est une fois de plus revenu sur nombre de dysfonctionnements dans l'organisation des élections : élaboration des listes électorales par les établissements, multiples difficultés pour entrer les candidatures dans l'application Hélios – nécessitant une kyrielle d'interventions auprès de vos services -, etc. De plus, l'administration a maintenu son choix de préciser la situation maritale des femmes, usant de Mademoiselle ... si elles n'étaient pas mariées, leur attribuant nom de jeune fille ou nom marital et non le nom d'usage sous lequel elles sont connues dans la communauté. L'émotion a été vive, suscitant un appel à pétition initié par des candidates. Si dans la liste des élus, on ne trouve plus de Mademoiselle ou de Madame, c'est Prénom, Nom, épouse ... qui figure encore. Nous vous demandons qu'à l'avenir de tels dysfonctionnements ne puissent se reproduire.

Le SNESUP a soulevé des questions concernant le décompte des voix :

- Section 19 – Collèges A & B : les voix et sièges obtenus par la liste de reconstruction soutenue par les associations professionnelles (ASES & AFS) ainsi que le SNESUP et le SGEN, ont été classés comme relevant de listes professionnelles et non de listes intersyndicales.
- Section 68 – collège B : les 12 élus ont été affectés à Sup Recherche UNSA, alors que cette unique liste Sup-Recherche UNSA ne comportait que 11 noms.

Les représentants du Ministère ont répondu qu'il s'agissait d'une décision du cabinet. Nous considérons que cette réponse est inacceptable. Nous vous demandons de revenir sur ces décisions et de faire affecter les voix et sièges conformément à la réalité de ces listes.

Enfin, passée l'élection des membres des sections du CNU, leur installation se poursuit avec la désignation des « nommés », qui se passe dans la plus grande opacité. Nous rappelons que nous sommes attachés à ce que les nominations préservent les équilibres scientifiques, ou réparent les disparités géographiques ou de genre. Nous demandons à être consultés sur ces nominations.

.../...

Syndicat National de l'Enseignement Supérieur — FSU

78, rue du Faubourg Saint-Denis — 75010 — PARIS

Tél. : 01. 44. 79. 96. 21. — Fax : 01. 42. 46. 26. 56.

.../...

Par ailleurs, la DGRH refuse de convoquer l'ensemble des élus titulaires et suppléants, ce qui risque de nuire aux opérations d'élection des présidents et bureaux dans de bonnes conditions. En effet, l'obligation d'acter l'absence d'un titulaire pour convoquer le suppléant –que nous ne jugions pas nécessaire...- risque de multiplier les défections, nombre de collègues étant retenus par des obligations professionnelles qu'ils ne peuvent annuler en un délai si bref. Cette restriction est d'autant plus incompréhensible que la convocation envoyée laisse entendre que les candidats au bureau de la CPCNU devraient se déclarer dès cette première réunion, alors que l'assemblée de la CPCNU doit se tenir le 7 décembre. De plus, lors de cette première réunion des sections, les bases de travail de la section seront débattues - rôle des suppléants, critères d'attribution des dossiers, critères de qualification, de promotion – et une première discussion générale sur la future évaluation individuelle doit avoir lieu. Il est impensable que ces échanges n'aient pas lieu en présence de tous, titulaires et suppléants.

Nous vous demandons donc d'indiquer à vos services que, pour cette première réunion, tous les élus doivent être convoqués.

Vous remerciant par avance pour cette rencontre, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Stéphane TASSEL



Secrétaire Général du SNESUP

Syndicat National de l'Enseignement Supérieur — FSU

78, rue du Faubourg Saint-Denis — 75010 — PARIS

Tél. : 01. 44. 79. 96. 21. — Fax : 01. 42. 46. 26. 56.